

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'Économie,  
des Finances et de la Relance  
Comptes Publics

---

**Décision du 16 novembre 2021**

**Fixant la rémunération de la présidente du conseil d'administration de l'Institut français**

NOR : CCPB2124642S

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministre délégué chargé des Comptes publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010 relatif à l'Institut français, notamment son article 12 ;

Vu le décret du 2 juin 2021 portant nomination de Mme Eva NGUYEN BINH en qualité de présidente du conseil d'administration de l'Institut français et ambassadrice, chargée de mission pour l'action culturelle extérieure de la France, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La rémunération annuelle brute de Mme Eva NGUYEN BINH, présidente du conseil d'administration de l'Institut français et ambassadrice, chargée de mission pour l'action culturelle extérieure de la France, est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 110 000 € ;
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 27 500 € en année pleine.

## **Article 2**

La présidente du conseil d'administration de l'Institut français est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 novembre 2021

Le Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance

Le Ministre délégué chargé  
des Comptes Publics

**Bruno LE MAIRE**

**Olivier DUSSOPT**